



Usurpation d'adresse

Par Philoutiece

Bonjour. Une personne ayant demeuré chez moi il y a plus de un an et demi ; visiblement cette dernière n'as pas changé son adresse et cela malgré avoir été prévenu plusieurs fois . La dernière fois il y a six mois suite à deux recommandé reçu à son son nom bien entendu ;

Là où je ne suis plus du tout coulant c'est que il y a trois jours c'est un document d'un huissier que je reçois et bien sûr à son nom .

Dès lors je cherche en vain comment contraindre cette personne de se mettre en ordre car là à ce niveau (huissier) c plus possible du tout .

Pouvez vous me dire ce que je peut faire !!!!!

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il ne faut pas accepter de recevoir un courrier à son nom, ni surtout l'ouvrir.

Il faut le refuser, le rendre au facteur ou le remettre à La Poste avec la mention NPAI.

Par Philoutiece

Oui merci mais là c'est un papier de huissier comme quoi il est passé donc si je dois commencer à contacter les huissiers à présent pour leur expliquer je n'en finis plus

Par yapasdequoi

Il suffit de téléphoner à cet huissier.

Par Philoutiece

Bien sûr et ainsi de suite à qui le tour !!

Ce n'est pas viable

Par yapasdequoi

Connaissez vous la nouvelle adresse de cette personne ? Si oui c'est plus facile...

Par Philoutiece

Eh bien non du tout . Introuvable et bien entendu aucun virement en ma faveur

Sur mon du

Par yapasdequoi

Si cette personne a disparu, il faut le signaler à chaque interlocuteur qui le cherche, surtout c'est pour des dettes.

Sinon et si cette adresse est considérée comme la sienne, vous pourriez risquer une saisie directement chez vous.

Mais c'est votre liberté de décider de ne rien faire.